

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: R-co 4Change Net
Zero Equity Euro

Identifiant d'entité juridique:
969500RHTANBEYKGN662

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: 88,96 %**

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : 98,14 %**

Il **promouvait des caractéristiques**

environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de [N/A] d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Le Compartiment R-co 4Change Net Zero Equity Euro a pour objectif environnemental principal la réduction des émissions carbone et la transition vers une économie d'émissions carbone « net zero » en investissant dans des entreprises dont les objectifs de réduction des émissions de carbone, à court ou moyen terme, sont alignés avec l'Accord de Paris.

Le Compartiment recherche à contribuer à l'objectif de développement durable 13 (« ODD ») des Nations Unies relatif à la lutte contre les changements climatiques en mettant en œuvre une approche dynamique de réduction des émissions carbone visant à atteindre l'objectif « Net Zero » en 2050 au travers :

- D'un pilotage proactif de l'intensité carbone du portefeuille : devant être (i) à tout moment au minimum inférieur de 20% à celle de l'indice de référence et (ii) respecter une trajectoire orientée à la baisse de 7% par an en moyenne
- D'une sélectivité renforcée des actions en portefeuille sur la base des pratiques environnementales des sociétés émettrices : le fonds investit dans des entreprises qui sont pleinement engagées dans la transition climatique, et dont les objectifs de réduction des émissions de carbone, à court ou moyen terme, sont alignés avec l'Accord de Paris. D'ici 2030, le fonds s'engage à détenir en portefeuille 90% d'entreprises « Leaders », ayant leurs objectifs audités par l'initiative Sciences Based Target (SBTi)

Pour atteindre cette ambition de réduction des émissions carbone et d'impact environnemental, R-co 4Change Net Zero Equity Euro investit dans des entreprises dites « Leaders » sur les enjeux climatiques, et des entreprises qui s'améliorent « En transition » et auxquelles sont associées un plan d'engagement actif. Au sein de R-co 4Change Net Zero Equity Euro, nous cherchons à identifier les acteurs de transition qui démontrent une volonté d'innovation également au sein de secteurs contributeurs et une ambition de réduire leur impact carbone. Plutôt que d'investir uniquement dans des secteurs à faibles émissions, le fonds cherche également à accompagner des entreprises plus carbo-intensives aujourd'hui dont les transformations permettront de réduire plus significativement les émissions de gaz à effet de serre. Pour atteindre cet objectif, une analyse spécifique est mise en œuvre pour évaluer la crédibilité du processus de transition, de la trajectoire de réduction des émissions et du plan d'investissement associé. L'idée est de créer un cercle vertueux : les sociétés les mieux-disantes au sein de ces secteurs seront privilégiées par les investisseurs et leur processus de transition seront répliqués par leurs concurrents, ce qui sera bénéfique au niveau global. C'est ainsi que nous tiendrons notre engagement de réduire l'intensité carbone de notre portefeuille de 7% par an en moyenne, afin de limiter la hausse de la température à 1,5°C, un objectif en ligne avec l'Accord de Paris.

De manière plus générale, les objectifs poursuivis par les émetteurs privés qualifiés d'investissements durables qui composent le produit sont :

- La contribution positive générale des entreprises au moyen de leurs revenus contributifs, c'est-à-dire liés à des activités aux impacts positifs sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, ...) ou à leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution à des objectifs environnementaux, tels que ceux de la réduction des émissions alignés avec l'Accord de Paris ou encore de la réduction hydrique ;
- La contribution à des objectifs sociaux, à travers l'alignement avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies n°5 – égalité entre les sexes, n°8 – travail décent et croissance économique ou n°10 – inégalités réduites.

Les émetteurs publics ont quant à eux poursuivis les objectifs suivants :

- La contribution positive générale des Etats au moyen de leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution positive environnementale : Signataire de l'Accord de Paris ou de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ;
- La contribution positive sociale : Performance en matière d'égalité (indice GINI) et de liberté de la presse (Freedom House).

Au 31/12/2024, le produit a réalisé 98,14% de son actif net dans des émetteurs qualifiés d'investissements durables, dont 88,96% ont contribué à un objectif environnemental, et 98,14% ont contribué à un objectif social, tels que mentionnés ci-dessus.

Nous avons utilisé les données reportées et disponibles auprès de MSCI ESG Research.

Au 31/12/2024, le niveau d'alignement taxonomique du produit est de 10,03%. Ils ont contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour faire la promotion des caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est disponible en annexe.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints

Indicateurs de durabilité	31/12/2024	29/12/2023
Note ESG (/10)	8,45	8,43
Note E (/10)	7,63	7,63
Note S (/10)	6	5,9
Note G (/10)	6,4	6,2
Femmes au conseil d'administration (%)	44,00%	44%
Intensité carbone (tonnes de CO2eq / millions d'euros de chiffre d'affaires)	62	75
Catégories de transition « Asset stranding » (%)	4,00%	0%
Sociétés engagées SBTi, « Target Set » (%)	71,60%	69%
Sociétés engagées SBTi, « Committed » (%)	11,90%	5%
Part verte (%)	12,00%	9%
Sociétés en transition (%)	28,40%	30%
Sociétés Leader	35	
Sociétés en transition	15	

Les données présentes dans le tableau et le reporting en annexe étant des données recalculées, certaines variations peuvent être constatées par rapport à leur diffusion d'origine.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Afin d'être qualifié de durable, un investissement ne doit pas causer de préjudice important aux différents objectifs environnementaux ou sociaux auxquels il entend contribuer.

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuisent pas de manière significative à un objectif environnemental ou social, notre procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des principales incidences négatives (PAI) obligatoires de ces investissements sur les facteurs de durabilité.

Nous utilisons également dans notre approche les notations ESG, comme garde-fou minimal en matière de performance durable globale.

Afin de renforcer son caractère durable, le fonds applique des exclusions sectorielles sur tout son portefeuille, permettant ainsi de limiter les préjudices environnementaux et sociaux. Les secteurs suivants sont exclus : charbon thermique, pornographie, jeux de hasard, alcool, tabac, et armes controversées et nucléaires, production d'hydrocarbures conventionnels et non conventionnels et production d'électricité carbo-intensive.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte de l'ensemble des PAI obligatoires est réalisée au niveau de la définition d'investissements durables de la société de gestion, via :

- Des exclusions sectorielles et normatives, comprenant le respect des garanties minimales, via des PAI éliminatoires :
 - PAI 10 – Violations du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, pour les émetteurs privés ;
 - PAI 14 – Exposition à des armes controversées, pour les émetteurs privés ;
 - PAI 16 – Pays connaissant des violations de normes sociales, pour les émetteurs souverains ;

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Un modèle de scoring quantitatif propriétaire, intégrant les PAI obligatoires.

Des précisions sur le modèle de scoring sont présentées dans le document « Définition des investissements durables » sur notre site internet :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le produit financier applique ces exclusions normatives sur tout le portefeuille :

- Les Principes du Pacte Mondial des Nations unies (UNGC)
- Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme
- Les Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales
- Les Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles Rothschild & Co Asset Management concentre ses efforts de manière prioritaire :

o Emetteurs privés

- Changement climatique
 - o Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
 - o L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
 - o L'exposition à des émetteurs non engagés à l'atteinte de l'Accord de Paris (PAI optionnel climat 4)
- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - o La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
 - o La diversité des genres au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
 - o L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
 - o L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)

o Emetteurs souverains :

- Droit de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - o L'exposition à des pays en situation de violation des droits de l'Homme et soumis à des sanctions à ce titre (PAI 16)

Dans le cadre de la prise en compte des PAI, nous avons eu recours à la méthodologie et aux données de notre prestataire externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives se décline opérationnellement à travers l'ensemble des éléments de notre approche durable : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, démarche d'engagement et reporting ESG. Pour ce produit, nous reportons annuellement sur l'ensemble des PAI obligatoires et optionnels choisis pour la Société de gestion.

En complément de ce qui précède, le produit financier considère des PAI supplémentaires, qui sont directement en lien avec la stratégie d'investissement :

- Emissions de GES Scope 3 (PAI obligatoire climat 1)
- Emissions de GES Total Scope 123 (PAI obligatoire Climat 1)
- Intensité GES Total Scope 123 (PAI obligatoire Climat 3)
- L'absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI obligatoire Social 11)

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 1	4 490,5	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 2	833,5	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 3	35 866,6	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 12	5 324,0	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 123	41 190,6	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 1	44,1	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 2	8,2	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 3	352,5	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 12	52,3	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 123	404,9	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone scope 123	690,2	TCO2e/MEUR
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	9,9	%
5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	57,1	%
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur A	0,0	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur B	0,0	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur C	0,5	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur D	2,0	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur E	0,0	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur F	0,2	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur G	0,3	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur H	0,4	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur L	0,6	GWH per MEUR
7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	100,0	%
8. Emissions dans l'eau	Emissions dans l'eau	6,7	T per invested MEUR
9. Ratio de gestion des déchets	Ratio de gestion des déchets	0,0	T per invested

dangereux	dangereux		MEUR
10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0,0	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0,0	%
12. Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	10,1	%
13. Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	44,3	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	0,0	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	0,0	TCO2e/MEUR of GDP
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	0,0	en nombre
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	0,0	en %
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	0,0	en %
4 (optionnel). Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	26,7	en %
15 (optionnel). Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	0,0	en %



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML Holding NV	Technologie	5,33 %	Pays-Bas
Siemens AG	Industrie	4,30 %	Allemagne
Sanofi SA	Santé	4,05 %	France
Technip Energies NV	Energie - Produits de base	3,77 %	France
AXA SA	Finance	3,26 %	France
SAP SE	Technologie	3,25 %	Allemagne
Enel SpA	Télécoms - Services publics	2,94 %	Italie
Schneider Electric SE	Industrie	2,88 %	France
Vallourec SACA	Energie - Produits de base	2,67 %	France
Societe Generale SA	Finance	2,65 %	France
EDP SA	Télécoms - Services publics	2,64 %	Autres Zone Euro
Generali	Finance	2,61 %	Italie

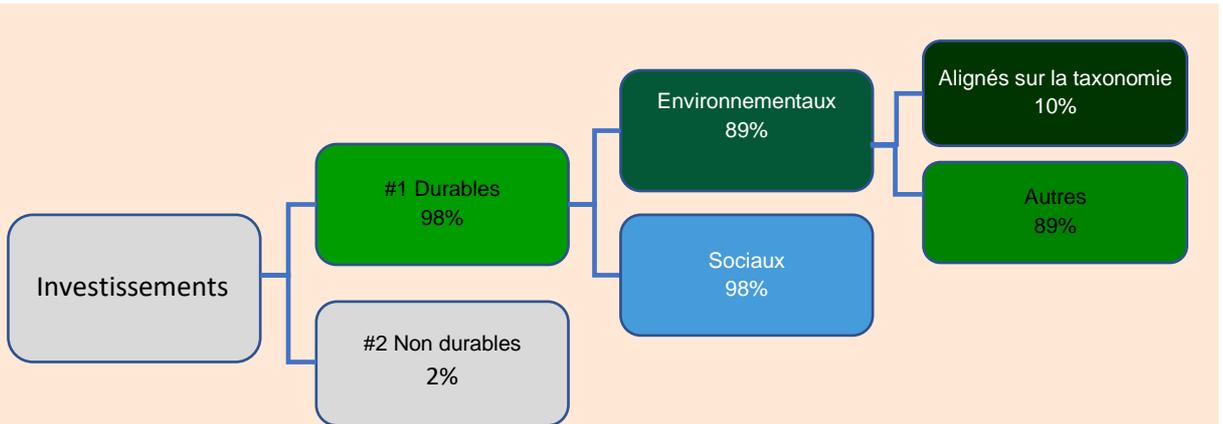
Akzo Nobel NV	Energie - Produits de base	2,57 %	Pays-Bas
BNP Paribas SA	Finance	2,48 %	France
L'Oreal SA	Biens de consommation	2,47 %	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont exprimés en pourcentage de l'actif net.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteurs	% d'actifs
Finance	21,46 %
Biens de consommation	16,14 %
Industrie	15,97 %
Télécoms - Services publics	13,55 %
Energie - Produits de base	12,20 %
Technologie	11,81 %
Santé	4,05 %
Services	3,09 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹?

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

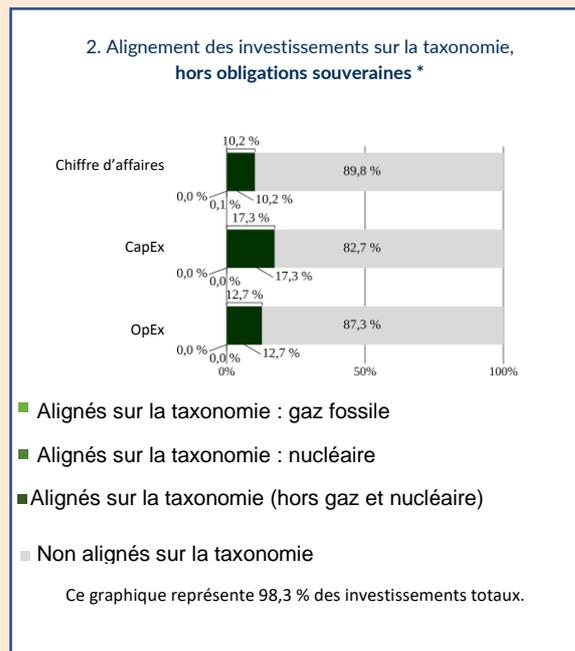
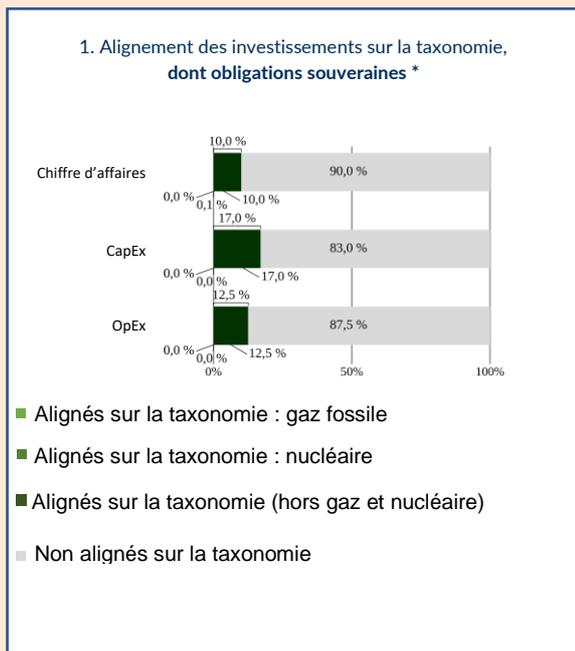
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Nous avons utilisé les données taxonomiques reportées et collectées par MSCI ESG Research.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au 31/12/2024, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,00% et de 5,72% dans des activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

	31/12/2024	29/12/2023	Evolution en pdb
--	------------	------------	------------------

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la commission.

Alignement taxonomie de l'UE	10,0 %	5,6 %	441
------------------------------	--------	-------	-----

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Parmi les investissements durables réalisés, la part avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 88,96% de l'actif net.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Parmi les investissements durables réalisés, la part avec un objectif social est de 98,14% de l'actif net.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire, jusqu'à 10% de son actif net.

Au 31/12/2024, le fonds est investi à 98,14% de l'actif net et l'ensemble des émetteurs valident notre définition de l'investissement durable.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus durable et son objectif d'investissement durable.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'expositions sectorielles et/ou sur des émetteurs spécifiques, en lien avec les mises à jour des listes d'exclusion et/ou des cas d'investissement, le respect des exigences durables du produit, la gestion de controverse et/ou des actions d'engagement. Au cours de l'exercice, le socle commun d'exclusion de la société de gestion s'est étendu à l'ensemble des armes controversées.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année, y compris pour ce produit financier, ainsi que sur des exemples de cas concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management. Il est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

Plus particulièrement, au cours de l'exercice, **R-co 4Change Net Zero Equity Euro** a renforcé ses exigences durables avec l'ajout des exclusions sectorielles requises par le label ISR : distribution de tabac, production de charbon thermique, d'hydrocarbures conventionnels et non conventionnels et d'électricité carbo-intensive. L'exclusion sur le secteur de l'alcool a quant à elle été retirée. En ligne avec les exigences du label ISR, le fonds dispose d'un rapport de vote dédié publié sur notre site internet.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large?

L'indice de référence du fonds n'est pas un indice de référence ESG, il n'intègre donc ni les critères ESG, ni les critères de durabilité.

Le produit adopte une stratégie d'investissement de « transition », avec pour double objectif durable l'augmentation en portefeuille des sociétés dont les objectifs climatiques ont été validés par la SBTi et la réduction de l'intensité carbone du fonds.

Pour cela, le produit investit dans des entreprises de tous les secteurs, y compris les plus émetteurs, qui sont engagées de manière crédible dans cette transition, et dont les objectifs de réduction des émissions de carbone, à court ou moyen terme, sont alignées avec l'Accord de Paris. Le produit utilise des scénarii de température calculés par Carbon4 Finance, et les audits d'objectifs climatiques de SBTi.

La stratégie mise en place ne correspond pas aux indices climatiques européens, et aucun indice ESG pertinent n'est disponible à ce jour.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les objectifs d'investissement durable.



Rapport de gestion | ESG

EVOLUTION DU SCORE ESG

Le fonds affiche un profil ESG complet avec une note globale de 8,45/10, soit un rating AA et a augmenté de 0,02 depuis le début de l'année 2024.
 La note de l'univers d'investissement, composée des valeurs de l'indice Eurostoxx® Total Market Price Return est évaluée à 7,77/10. En retraitant des 20% moins bonnes notes, celle-ci est évaluée à 8,36.
 En conséquence, le portefeuille surperforme de 0,09 son univers d'investissement retraité des 20% moins bonnes notes.

TYPE LABEL

Type Label

Label ISR Français V2



Répartition par type d'actifs (%)

Classe d'actifs	Montant (en €)	Poids
Obligations		
Corporate		
Obligations d'Etat		
Actions	101 741 486	100,0%
OPCVM		
Cash		

Couverture en données extra financières

Fonds

R-co 4Change Net Zero Equity Euro C EUR

Notation ESG

Couverture ESG en % de l'actif net	100,0%
Couverture ESG en nombre d'émetteurs	100,0%
% des actifs non modélisables	0,0%

Univers de référence

Univers de référence notation ESG **STOXX EURO STOXX TOTAL MARKET Price return EUR**

Notation ESG

Couverture ESG en % poids des titres	99,1%
Couverture ESG en nombre d'émetteurs	84,6%

R-co 4Change Net Zero Equity Euro C EUR

Intensité carbone

Couverture carbone en % de l'actif net	100,0%
Couverture carbone en nombre d'émetteurs	100,0%
% des actifs non modélisables	0,0%

Univers de référence intensité carbone **Euro Stoxx® NR**

Intensité carbone

Couverture carbone en % poids des titres	99,5%
Couverture carbone en nombre d'émetteurs	97,3%



Rapport de gestion | ESG

Les données ESG sont datées du début du trimestre

NOTATION ESG

	Score	Rating
Fonds	8,45	AA
Univers de référence	7,77	AA

Calcul du score avec des notes ajustées au sein de leur secteur

	Taux de couverture
Nombre de titres détenus	50
Nombre de titres notés	50

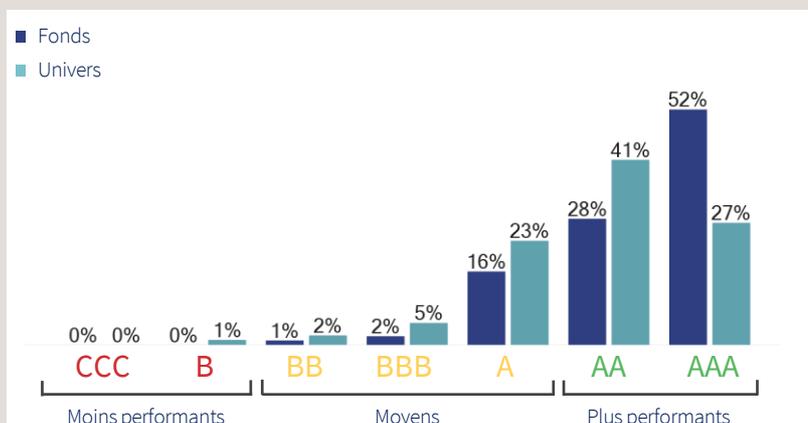
COMPARAISON DES NOTES ESG PAR PILIER

	E	S	G
Fonds	7,63	5,99	6,44
Univers de référence	7,08	5,54	6,31

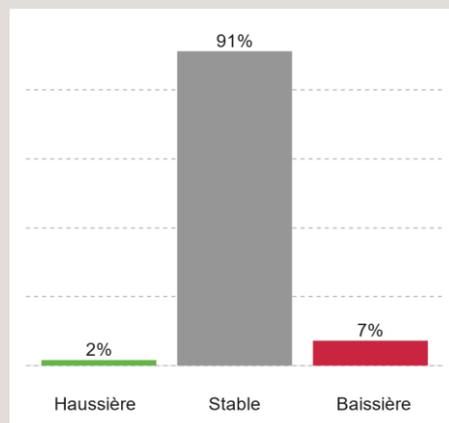
REPRÉSENTATION DES FEMMES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fonds	44%
Univers de gestion	42%

DISTRIBUTIONS DES RATINGS (% HORS LIQUIDITÉS)



ÉVOLUTION DES RATINGS (12 MOIS)



DISTRIBUTIONS DES RATINGS PAR SECTEUR (% HORS LIQUIDITÉS)

Secteur	Poids	Non noté	CCC	B	BB	BBB	A	AA	AAA
Biens de consommation	16,4%	-	-	-	6,3%	-	5,3%	32,9%	55,5%
Energie	6,6%	-	-	-	-	-	41,5%	-	58,5%
Financières	21,8%	-	-	-	-	-	4,3%	51,5%	44,2%
Industrie	16,3%	-	-	-	-	-	22,2%	48,4%	29,4%
Matériaux de base	5,9%	-	-	-	-	-	24,1%	-	75,9%
Santé	4,1%	-	-	-	-	-	100,0%	-	-
Services aux collectivités	9,6%	-	-	-	-	-	-	16,3%	83,7%
Services aux consommateurs	3,1%	-	-	-	-	-	-	65,3%	34,7%
Technologie	12,0%	-	-	-	-	-	12,8%	-	87,2%
Télécommunications	4,2%	-	-	-	-	47,0%	28,2%	-	24,8%

Source : Rothschild & Co Asset Management



Rapport de gestion | ESG

INTENSITÉ CARBONE (SCOPES 1 ET 2) ET PART VERTE

	tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre d'affaires
Fonds	62
Univers de référence	95
<i>Ecart Relatif</i>	-33
Taux de couverture	100%
Part verte	12%

PRINCIPAUX SECTEURS CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE DU FONDS

Secteurs	Poids	Contribution à l'intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
Services aux collectivités	9,6%	26,6	43%
Industrie	16,3%	15,1	24%
Matériaux de base	5,9%	5,1	8%
Top 3	31,7%	46,8	75%

PRINCIPAUX ÉMETTEURS CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE

Emetteurs	Poids	Rating ESG	Score E	Score de transition vers une économie bas carbone	Emissions annuelles (MtCO2)	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
ENEL SPA	3,0%	AAA	9,3	7,7	37,8	406,9	19,5%
WIENERBERGER AG	1,8%	AAA	8,0	8,0	2,0	470,6	13,9%
EDP SA	2,7%	AAA	9,6	8,5	4,6	280,0	12,1%
ENGIE SA	1,6%	AA	8,3	7,1	25,2	304,6	7,6%
Vallourec SACA	2,7%	A	6,4	6,0	0,9	154,1	6,7%
Top 5	11,8%						59,9%

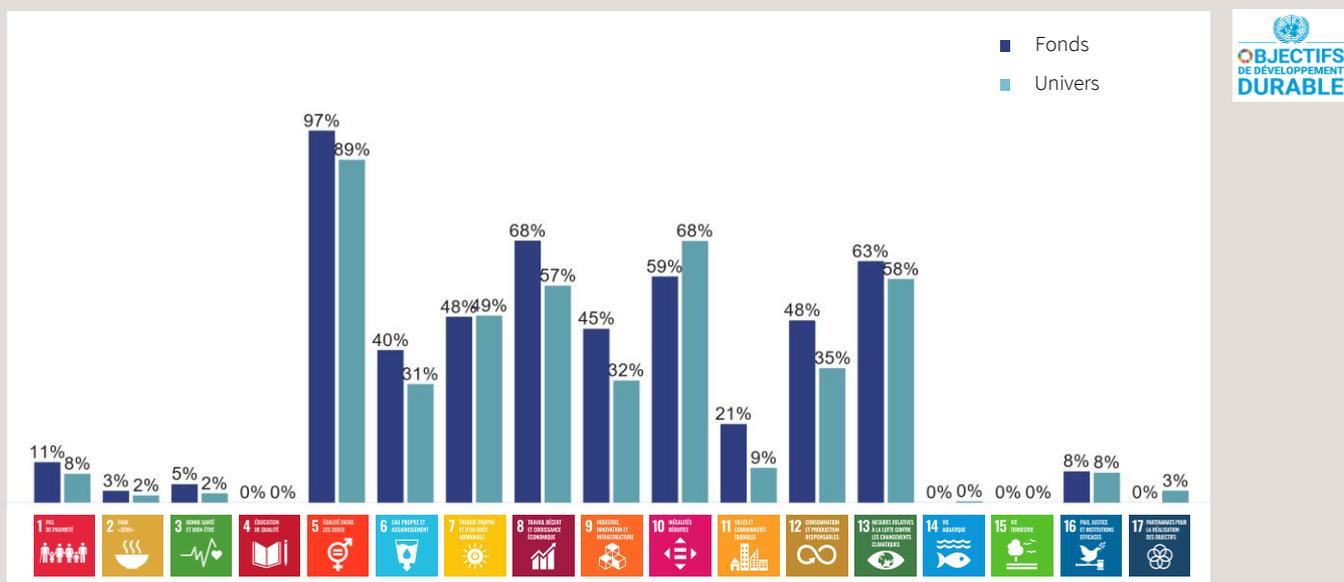
EMETTEURS DE CATÉGORIE DE TRANSITION "ASSET STRANDING"

Fonds	4%
Univers de référence	0%

SOCIÉTÉS ENGAGÉES SBTi

Target Set	71,6%
Committed	11,9%

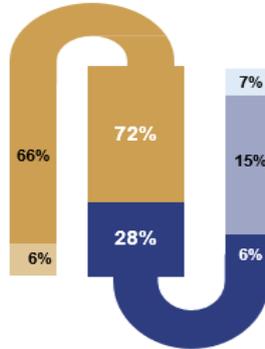
POURCENTAGE DU PORTEFEUILLE ALIGNÉ AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE





Suivi des sociétés aux objectifs de réduction audités par SBTi

Sociétés leaders <i>(dont les objectifs ont été audités et validés par SBTi)</i>		
Trajectoire	Portefeuille	Émetteurs
1,5°C	65,9%	32
< 2°C	5,7%	3
2°C	0,0%	0
Total	71,6%	35



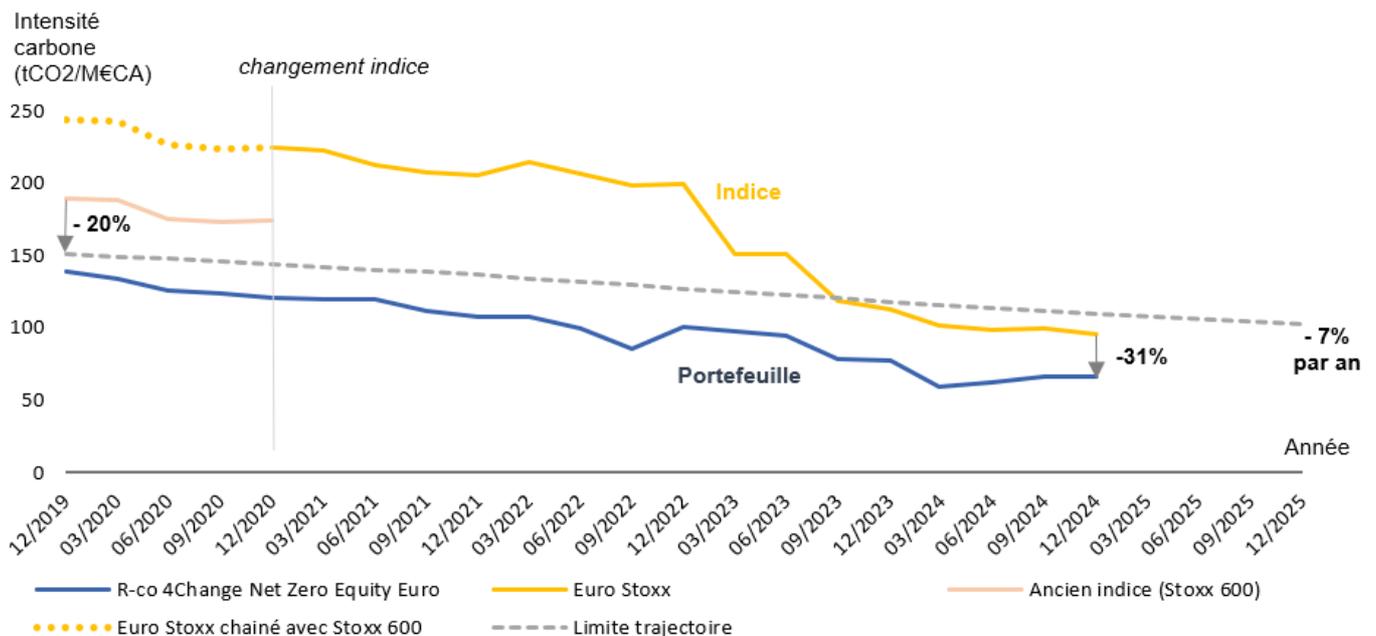
Sociétés en transition <i>(objectifs non audités par SBTi mais dont la trajectoire est appréciée par Carbon4 Finance)</i>		
Trajectoire	Portefeuille	Émetteurs
Alignées < 2°C	6,4%	4
<i>Dont engagées SBTi</i>	<i>2,0%</i>	<i>1</i>
En cours d'alignement	15,0%	8
<i>Engagées auprès de SBTi</i>	<i>8,5%</i>	<i>4</i>
Non alignées >2°C	7,1%	3
<i>Engagées auprès de SBTi</i>	<i>1,4%</i>	<i>1</i>
Total	28,4%	15
<i>Engagées auprès de SBTi</i>	11,9%	6

Sans score CIA et non SBTi 0,0%

Contribution à l'intensité carbone du portefeuille par secteur (%)

Secteurs	R-co 4Change Net Zero Equity Euro		Euro Stoxx® NR		Ecart de contribution
	Poids	Contribution à l'intensité carbone (tCO2/M€CA)	Poids	Contribution à l'intensité carbone (tCO2/M€CA)	
Construction, Services aux collectivités, Energie, Matières Premières, Chimie	28,0%	49,0	17,9%	77,4	-28,5
Autres secteurs	72,0%	13,3	82,1%	17,5	-4,2
OPCVM					
Total	100,0%	62,3	100,0%	94,9	-32,6

Evolution Intensité carbone

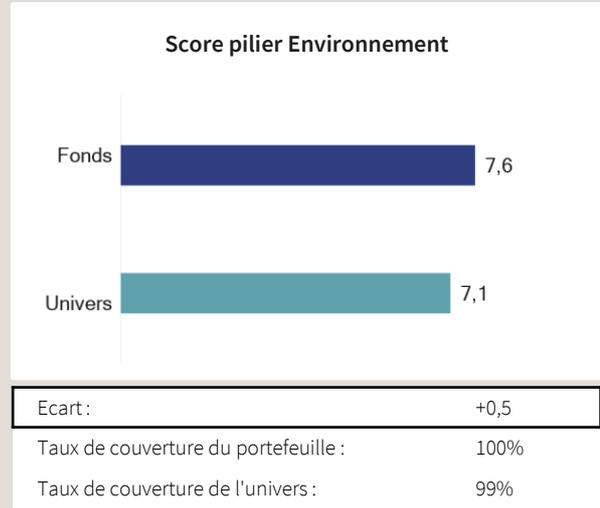
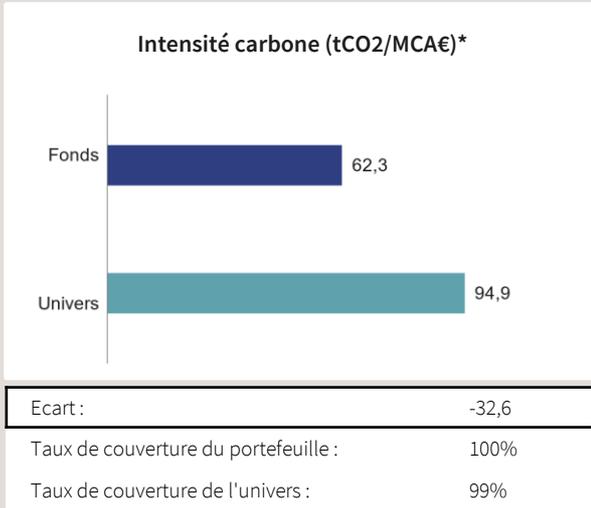


L'intensité carbone du portefeuille est inférieure de 34% à celle de l'indice de référence Euro Stoxx® NR au 31/12/2024. Par conséquent, le portefeuille respecte la contrainte d'une intensité carbone au minimum 20% inférieure à celle de l'indice. Depuis le début de l'année 2024, l'intensité carbone du portefeuille a baissé de 17,4%.

Le poids des secteurs Construction, Services aux Collectivités, Energie, Matières Premières et Chimie est de 28% (sur base de 28,0% investi rebasé sur 100% avec exclusion des liquidités et des OPCVM) vs. 17,9% au sein de l'indice.

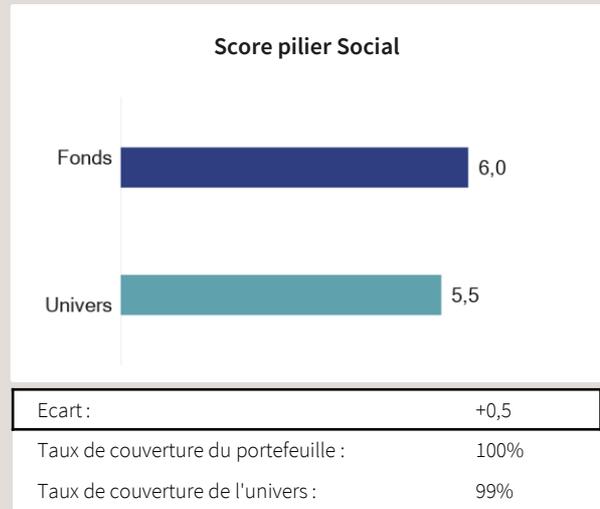
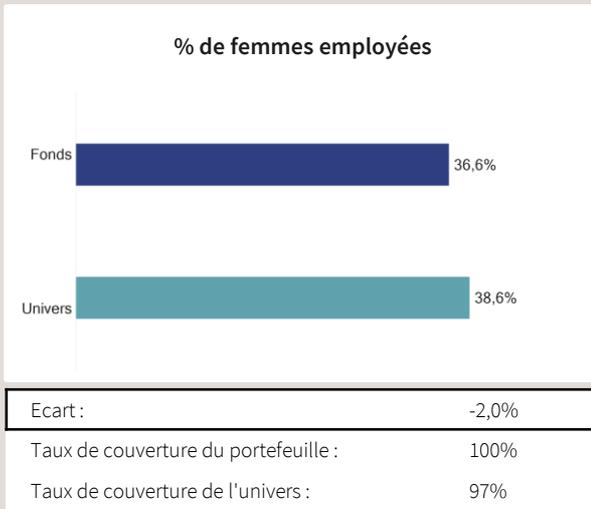
Key Performance Indicator (KPI), outil de suivi de notre volonté de transition

Thème Environnemental



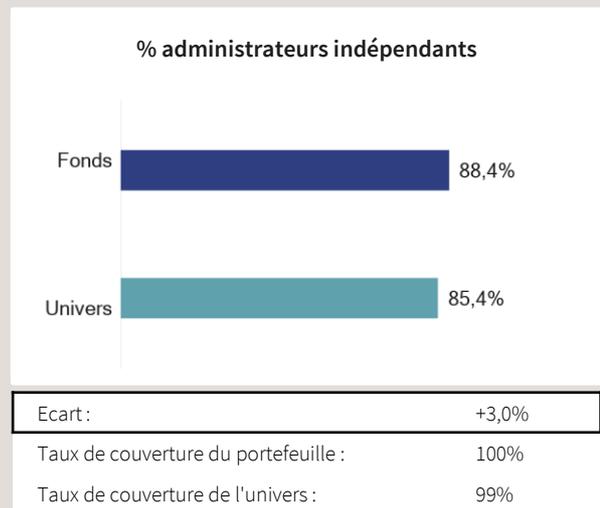
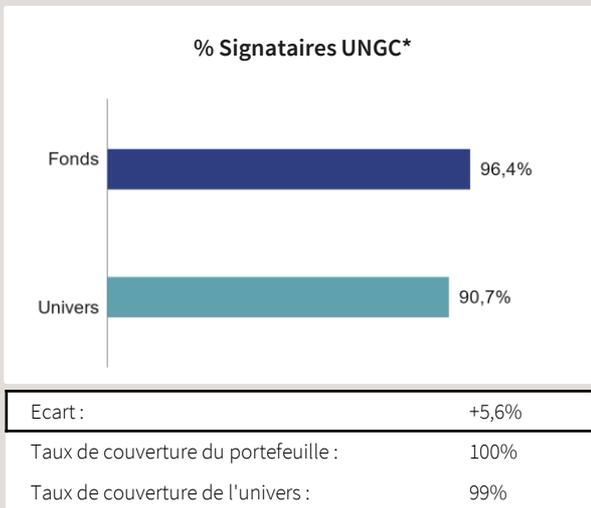
E

Thème Social



S

Thème Gouvernance



G

* Le portefeuille a pour contrainte de battre son univers d'investissement initial sur ces indicateurs



Disclaimer

Rothschild & Co Asset Management, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173.

Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DIC)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts de fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

- Information pour les US persons

Les parts ou actions de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

- Informations destinées aux Investisseurs Français, Espagnols, Hollandais, Autrichiens, Italiens, Allemands.

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial - 29, avenue de Messine - 75008 Paris - France.

- Informations destinées aux investisseurs Belges (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement en français et en néerlandais belge auprès de Rothschild Martin Maurel, ayant son siège social au 29, avenue de Messine, 75008 Paris, agissant pour le compte de sa succursale Rothschild & Co Wealth Management Belgium ayant son siège social au, 166 avenue Louise B - 1050 Bruxelles, Belgique.

Toute information aux investisseurs belges concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local belge ou transmise par l'entité commercialisatrice de l'OPCVM.

- Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local luxembourgeois.

- Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les fonds de Rothschild & Co Asset Management (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Rothschild & Co Asset Management ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document.

Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Rothschild & Co Asset Management recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Rothschild & Co Asset Management avant de prendre la décision d'investir.

Rothschild & Co Bank AG (Zollikerstrasse 181- CH-8034 Zurich - Suisse) a obtenu de la FINMA l'autorisation de distribuer les Fonds aux investisseurs non-qualifiés en / ou à partir de la Suisse ; Rothschild & Co Bank AG est également désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse.

Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient.

Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Rothschild & Co Asset Management ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique www.fundinfo.com, qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique www.fundinfo.com.

- Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : am.eu.rothschildandco.com

- Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or disseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Les labels attestent uniquement le caractère responsable et durable de la gestion et ne doivent pas être considérés ni comme un gage de sécurité du capital ni comme une garantie de la performance financière du fonds.

Vos contacts commerciaux

Institutionnels France

Tel : +33 1 40 74 40 84

@ : AMEUInstitutionnelsFrance@rothschildandco.com

Distribution externe France

Tel : + 33 1 40 74 43 80

@ : AMEUDistribution@rothschildandco.com

International :

Tel : + 33 1 40 74 42 92

@ : clientserviceteam@rothschildandco.com

